SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Société publique locale au capital de 5 297 000 €

Siège social: 1, esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon

RCS Lyon 791 623 069

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 janvier 2015

10ème SEANCE

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quinze et le 15 janvier à 10 heures, les administrateurs de la SPL d'Efficacité Energétique se sont réunis en conseil d'administration au siège social sur convocation du président du conseil d'administration.

Les administrateurs suivants étaient présents :

- · La Région Rhône-Alpes représentée par :
 - Monsieur LECLAIR, Président
 - Monsieur JACQUART
 - Madame RIAMON
 - Madame ANDRE-LAURENT
 - Monsieur PERRISSIN-FABERT
- L'assemblée spéciale représentée par :
 - Madame MAISTRE

Excusés:

- Madame COSSON représentant la Région Rhône-Alpes
- Monsieur LARDON représentant la Région Rhône-Alpes

Avaient donné pouvoir :

- Madame MC CARRON à Madame RIAMON
- Madame COSSON à Monsieur LECLAIR

Les censeurs suivants étaient présents :

- Monsieur VUILLARD représentant la Ville de Montmélian.
- Monsieur FREYCENON représentant le SIEL
- Monsieur FLAMMARION représentant la ville de Saint Fons
- Monsieur LABADENS représentant la Ville de Romans.
- Monsieur BOCQUET représentant la Ville de Meyzieu.

Excusés:

- Madame ROTH, représentant la ville de Cran-Gevrier.
- Monsieur CHASSOT représentant la Ville de Chambéry.
- Monsieur CANADAS représentant la Ville de Saint-Priest.
- Madame LANGLOIS représentant la Ville de Grigny.

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Philippe TRUCHY, directeur général de la société
- Monsieur Frédéric PIEUS, directeur financier de la société
- Monsieur François PEAU, juriste SCET

Après avoir constaté que le quorum était atteint et que le conseil pouvait valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame MAISTRE indique que l'assemblée spéciale réunie juste avant la séance lui a donné toutes les consignes de vote nécessaires pour lui permettre de participer à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs que le procès-verbal était annexé au dossier de séance qui leur a été envoyé.

A l'unanimité, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2014.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Augmentation du capital de la société.

Monsieur le Président signale que l'année 2014 a vu la signature des premiers BEA avec la Ville de Bourg-en-Bresse et avec la Région : c'est une satisfaction.

L'augmentation de capital qui va être organisée va donc permettre à ces deux actionnaires d'augmenter leur participation conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires en apportant 10 % du montant de l'investissement, mais aussi de faire entrer un nouvel actionnaire, la Ville d'Annecy.

A cet effet, il sera demandé aux autres actionnaires de renoncer à leur droit préférentiel de souscription ; un courrier leur sera envoyé très prochainement dans ce sens.

La nouvelle répartition du capital consécutive à cette opération aboutira à diminuer la part relative de la Région, qui descendra à 88,19 %, et à augmenter celle de Bourg-en-Bresse, qui atteindra 7,66 %. Pour les autres actionnaires, son impact sera peu significatif.

De ce fait, Bourg-en-Bresse pourra devenir administrateur ; son conseil municipal va très prochainement délibérer pour cela. Le conseil d'administration peut se féliciter du bon aboutissement de ce dossier ; l'entrée de Bourg-en-Bresse au conseil d'administration est le résultat de l'importance des investissements confiés par cette Ville à la SPL.

Monsieur LECLAIR souligne néanmoins que la Région reste très largement majoritaire au capital et au conseil d'administration.

Madame ANDRE-LAURENT signale que lorsque le point sera mis au vote, elle s'abstiendra, du fait de l'entrée au capital de la Ville d'Annecy. En tant qu'élue de cette commune, cette entrée au capital lui parait peu opportune compte tenu de la santé financière de la Ville et de ses moyens techniques et humains. De plus, elle estime n'avoir pas eu d'éclaircissements suffisants sur le montage financier.

Monsieur LECLAIR considère au contraire que cette entrée au capital est une bonne chose. En outre, la SPL propose un montage qui lui permet de porter les garanties de performance énergétique et apporte des compétences spécifiques dédiées à la rénovation énergétique.

Monsieur LECLAIR propose dans ces conditions de passer au vote.

A l'unanimité moins une abstention (Madame ANDRE-LAURENT), le conseil d'administration :

- En application des statuts et du pacte d'actionnaires et conformément aux délégations faites par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2014, fixe le montant de l'augmentation du capital social à 2 058 660 euros par émission de 205 866 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune.
- Les actions seront émises sans prime d'émission.
- Les actions souscrites devront être libérées en numéraire et en totalité à la souscription.
- En application des statuts et du pacte d'actionnaires, il donne son agrément, à la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital selon les conditions exposées ci-dessus, à la cession à titre gratuit des droits préférentiels de souscription au profit des entités et dans les proportions suivantes :

Actionnaire	Actions nouvelles	Montant
Annecy	5 000	50 000 €
Bourg-en-Bresse	52 139	521 390 €
Région Rhône Alpes	148 727	1 487 270 €
Total	205 866	2 058 660 €

Point n° 3 de l'ordre du jour : Budget 2015.

Madame ANDRE-LAURENT quitte la séance ; le quorum restant atteint, le conseil peut valablement continuer ses travaux.

Monsieur LECLAIR expose que l'année 2014 s'est caractérisée par deux faits importants. En positif, les premières opérations en investissement ont été engagées dans les délais prévus. En négatif, la période des élections municipales a entrainé des retards sur un certain nombre de décisions quant au lancement d'opérations. Or, la société doit réaliser un volume minimum d'opérations pour disposer d'une activité suffisante et parvenir à terme à équilibrer son budget. La SPL avait prévu qu'il y aurait un décalage, anticipé fin 2013, mais aujourd'hui, les conséquences sont que l'équilibre financier de la société a besoin d'un niveau d'activité que nous n'avons pas atteint. D'autre part, les opérations liées au subventionnement FEEE ont été lancées et le seuil fixé sera bientôt atteint ce qui est une bonne chose. Une deuxième tranche pourrait certainement être lancée, pour laquelle il faudra justifier d'opérations supplémentaires pour tenter d'obtenir des fonds du FEEE.

Il faut aussi signaler que l'accord de financement trouvé avec les banques et la CDC impose de consommer une certaine enveloppe dans un délai déterminé, et que si ce n'est pas fait en totalité, la convention avec la CDC prévoit une pénalisation financière, ce qui constitue un sujet de vigilance.

Tout ceci est donc un sujet important pour les deux prochaines années, 2015 et 2016.

Monsieur TRUCHY commente le tableau des honoraires attendus en 2015 par collectivité ; les produits devraient s'élever à 482 000 €, les hypothèses retenues étant prudentes.

Monsieur LECLAIR commente les courbes d'avancement des projets. 2013 et 2014 ont été meilleurs que prévu en matière d'études réalisées par la SPL par rapport aux prévisions initiales. Cependant, pour l'engagement des opérations, il y a un décalage sensible, ce qui conduit notamment à un écart au deuxième semestre 2016 : la SPL aura engagé un peu plus de 30 millions d'euros d'opérations, alors qu'il était prévu d'engager environ 45 millions. Ce décalage est lié au fait que les opérations envisagées initialement avec les 11 actionnaires fondateurs de la SPL n'ont été engagées qu'avec une partie des actionnaires. Par ailleurs, l'entrée d'Annecy ne se fera pas sentir immédiatement, au mieux en 2016 ; par conséquent, il est souhaitable que les actionnaires fondateurs confient des opérations en tiers-investissement à la société. Sur le plan de la rémunération de la SPL, les honoraires des phases d'études pourraient augmenter mais ne suffiront pas à compenser la diminution des honoraires des phases opérationnelles (contractualisation et conception-réalisation).

Si l'on décline par collectivité le lancement des phases opérationnelles avec la comparaison par rapport au premier planning d'octobre 2013 :

- Bourg-en-Bresse : on a un léger décalage par rapport aux prévisions de 2013, mais les 3 opérations de rénovation de groupes scolaires sont désormais passées en phase de conception construction;
- Chambéry: des études complémentaires ont été engagées pour 4 bâtiments et l'évaluation préalable de ces projets est en cours. Le décalage pour le lancement de la phase opérationnelle est important;
- Cran-Gevrier: ce projet est en phase contractualisation, à peu près dans les temps; les groupements travaillent sur la remise d'une offre initiale, l'objectif étant la signature du BEA en septembre 2015;
- Grigny: l'évaluation préalable est en cours pour une école; des études complémentaires ont été engagées pour une autre école et un pôle petite enfance qui constituent deux projets intéressants. Le décalage pour le lancement de la phase opérationnelle est cependant important par rapport aux prévisions de 2013.
- Meyzieu : le diagnostic est rendu et doit faire l'objet d'un échange avec les services et les élus. A priori, rien ne sera lancé en 2015.
- Montmélian : l'opération avance bien, la phase contractualisation et la procédure de consultation a été lancée en octobre et nous attendons les offres initiales.
- Région: 5 lycées ont été lancés dans les temps; les BEA ont été signés comme prévu en décembre 2014. La phase conception réalisation s'est enchaînée rapidement, dans le but de réaliser les premiers travaux à l'été 2015.
- Romans: selon une information recueillie hier par Monsieur TRUCHY, le projet sur le gymnase serait abandonné, la Ville souhaitant intervenir d'abord sur une école; elle sollicite la SPL pour lancer un diagnostic. C'est une bonne nouvelle car c'est un dossier qui se réactive, mais qui conduira forcément à un retard pour le lancement d'une opération en tiers investissement par rapport aux prévisions initiales;
- Saint Priest: les scénarios 4 et 5 ont été envoyés avant Noël, incluant le portique situé devant la mairie. La SPL est en attente d'une réponse suite au diagnostic, avant la mise à jour de l'évaluation préalable; l'opération est active car le besoin de rénovation est important et la Ville fait preuve d'une volonté forte.
- Saint Fons : pas d'évolution depuis début 2014, les études réalisées étant en attente de décision pour le palais des sports, qui constitue une opération avec un gain potentiel élevée sur le plan énergétique.

Globalement, le nombre d'opérations confiées à la SPL est moindre que ce qui était prévu. Certaines communes ayant annoncé leurs difficultés à investir sur leurs bâtiments publics, il est donc important de faire entrer de nouveaux actionnaires. De son côté, la Région pourrait lancer de nouveaux projets sur des lycées.

Monsieur TRUCHY poursuit l'analyse des chiffres. L'exercice 2014 s'équilibrait dans les prévisions initiales grâce à l'affectation d'une partie de la subvention FEEE; elle a été retirée dans le budget révisé en fin d'année 2014, pour des raisons comptables, car elle ne deviendra définitivement acquise qu'en 2016. L'analyse du budget fin décembre est provisoire, les comptes seront arrêtés lors du prochain conseil

d'administration. Hors subvention FEEE, le résultat provisoire, en déficit, passerait de 281 k€ à 453 k€. Le lancement des opérations en tiers investissement a un impact important sur ce résultat ; il faut effectivement lancer davantage d'opérations, car les études ne suffisent pas à compenser, même si la SPL en fait plus en interne.

Pour 2015, la société poursuit avec 5 personnes pour le premier semestre ; par ailleurs l'activité arrive en phase travaux et dans l'idéal, il faudrait pouvoir recruter un chargé d'opérations en cours d'année.

Sur le plan du mode d'intervention de la SPL, il convient de souligner que le mode d'intervention privilégié est le tiers investissement, mais que la SPL peut également intervenir sous d'autres formes juridiques.

Pour 2015, le budget prévisionnel prévoit une perte de 160 keuros, la SPL parvenant fin 2015 au deuxième exercice social complet. La société est encore en phase de croissance de son activité. Par ailleurs, le contexte économique général est peu favorable ; il n'est donc pas surprenant qu'elle ne parvienne pas à équilibrer ses comptes sur l'exercice 2015.

Monsieur LECLAIR souligne que les chiffres retenus sont prudents, et que cela devrait pouvoir s'améliorer avec de nouvelles opérations. On est cependant nettement en deçà par rapport aux prévisions initiales, qui prévoyaient un rythme de lancement des opérations plus élevé. Sur le plan budgétaire, la SPL a cherché toutes les possibilités pour diminuer les frais fixes. Quelques charges ont diminué, d'une part en raison d'un congé maternité en 2014, et d'autre part en affectant Frédéric PIEUS à hauteur de 20 % de son temps au fonds OSER.

Monsieur JACQUART pose la question des contacts noués pour faire entrer de nouvelles collectivités au capital ; il y a des échéances qui se profilent en 2017 notamment sur les objectifs de financement d'opérations. Il est donc essentiel que la SPL devienne un outil qui profite à un plus grand nombre de collectivités, les besoins de rénovation de leur patrimoine étant en général très importants.

Monsieur LECLAIR précise que la période est peu favorable : après les élections municipales, on va avoir très prochainement les élections départementales, puis en fin d'année les élections régionales. Tout ceci génère des temps d'attente pour que les nouvelles équipes prennent leurs marques. Il y a des contacts en cours, et il est bien conscient de l'intérêt de faire entrer de nouvelles collectivités dans le tour de table.

Monsieur FLAMMARION estime qu'il faudrait communiquer davantage, car en matière d'efficacité énergétique, les collectivités peuvent avoir d'autres choix que le recours à la SPL.

Monsieur LECLAIR rappelle que son premier objectif était d'asseoir la société : c'est chose faite. Dans ces conditions, 3 réunions vont être programmées au premier trimestre en direction des élus et des services des collectivités afin de leur donner de l'information. Elles devraient se tenir à Lyon, à Valence et à Chambéry. Il aura

recours à des techniciens, pour expliquer les projets, et souhaite le témoignage d'élus ; il sollicite à cet effet Madame MAISTRE, qui répond favorablement. Il rappelle également que chacun peut être l'agent commercial de la société, et en parler autour de lui ; la société a maintenant un certain vécu, et elle peut apporter des réponses précises, mettre en avant son expérience.

Monsieur TRUCHY précise que 15 collectivités ont été approchées en 2014; il remercie Monsieur PERRISSIN-FABERT, qui l'a fait profiter de ses contacts. Il a reçu un accueil favorable et il reste maintenant à convaincre les élus. C'est son programme pour 2015, avec l'objectif de répondre à toutes les sollicitations des collectivités.

Monsieur PERRISSIN-FABERT souligne la forte inertie que l'on constate suite aux élections, et l'importance du facteur temps pour le développement de la société. Le projet est remarquable, il le soutient depuis l'origine. Mais il faudrait maintenant faire un vrai plan stratégique, un plan de communication, car ce qui est envisagé, trois réunions, des démarches du directeur général ou le bouche à oreille ne lui semble pas suffisant. Il faudrait se donner des moyens et agir au fond. La phase actuelle est importante et décisive ; il faudrait engager un démarchage avec un plan stratégique offensif.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Questions diverses.

Monsieur LECLAIR indique qu'un conseil d'administration devra se réunir probablement au mois de mars, à une date qui reste à fixer ; pour des raisons d'emploi du temps de conseillers régionaux, il se tiendra sans doute à l'heure du midi.

Point n° 5 de l'ordre du jour : pouvoirs en vue des formalités.

A l'unanimité, le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet, le cas échéant, d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président

Un Administrateur

